

PROCES VERBAL
du Conseil de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 09 avril 2013

L'an deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Pierre-Alain PERIS, Président, le 26 mars 2013.

Nombre de membres en exercice : **68**

Présents : **67**

ALLES SUR DORDOGNE	Jean-Paul AUBRIOT (remplaçant de Johannès HUARD)
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Michel COUDERC
BANEUIL	Edith DE VRIES
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Michel MARCHAL
	Bernard BESLIN
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Véronique DUBEAU-VALADE
	Alain BAPTISTE
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Michelle CABANE
LALINDE	Pierre-Alain PERIS
	Christian ESTOR
	Norbert PASQUET
	Emmanuelle LAUCOURNET
	Jean-Marc RICAUD
	Pascal REYTIER
	Jean-Pierre JOUVET
	Serge HENDRICKX (remplaçant de Guy RAIMBAULT)
	Anne-Marie DROUILLEAU
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Gilbert TISNÉ

LE BUISSON DE CADOUIN

Mérico CHIES
Alain COUTEAU
Jean CHAUSSADE
Gérard DEMADE
Norbert BESSE
Jean-Claude FAUCHIER (remplaçant de Bernard HERVÉ)

LORAC SUR LOUYRE

Georges LAVELLE

LOLME

Alain GIPOULOU

MARSALES

Bernard ETIENNE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Jeanine LEYGUES

Patrice MASNERI

Claude BOULANGER

MOLIERES

Alexandre LACOSTE

MONPAZIER

Fabrice DUPPI

MONSAC

Daniel SEGALA (remplaçant de Claude CHASTENET)

MONTFERRAND DU PERIGORD

Jean-Georges MEYRIGNAC

NAUSSANNES

Michel VERDEYROU (remplaçant de Pierre BONAL)

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

PEZULS

Roger BERLAND

PONTOURS

Marie-Thérèse ARMAND

PRESSIGNAC VICQ

Patrick BRETON

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL

SAINT AGNE

Serge MERILLOU

SAINT AVIT RIVIERE

Fernand BARRIAT

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Laurent PEREA

SAINT CASSIEN

Denis RENOUX

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Philippe GONDONNEAU

SAINT MARCEL DU PGD

Yves WROBEL

SAINT MARCORY

Jean CANZIAN

SAINT ROMAIN

Gérard CHANSARD

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE FOY DE LONGAS

Thierry LASCAUX

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE

SOULAURES

Magalie PISTORE

URVAL

Sébastien LANDEMAINE (Remplaçant de Roland KUPCIC)

VARENNES

Philippe SOULAGE

VERDON

Jean-Marie BRUNAT

VERGT DE BIRON

Hugues BRU

Absent excusé :

01

LALINDE

Christian BOURRIER

ORDRE DU JOUR

1. Ressources financières

- 1.1. Présentation et Vote du Budget Primitif 2013 de la CCBDP ainsi que des budgets annexes.
- 1.2. Fixation du loyer du logement n°1 de l'Espace Socio Culturel à Monpazier
- 1.3. Fixation de la Cadence des amortissements des budgets annexes

2. Aménagement de l'Espace

- 2.1. Approbation de la carte communale de BIRON

3. Questions diverses

Subventions aux associations intercommunales Vote différé

Monsieur le Président procède à l'appel des membres de la Communauté de Communes. Il demande à Madame BALSE qui accepte d'assurer le secrétariat de la séance.

Il remercie Madame CADRET, Trésorier, d'assister à cette réunion.

Il propose ensuite à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la dissolution du Budget Annexe Grand Site du SIVOM de Monpazier, ce qui est approuvé.

1. Ressources financières

Monsieur ESTOR, chargé des Finances, propose la dissolution du Budget Annexe Grand Site du SIVOM de Monpazier, ce qui est accepté par le Conseil Communautaire.

1.1. Présentation et Vote du Budget Primitif 2013 de la CCBDP ainsi que des budgets annexes

Le Budget Primitif, ainsi que les Budgets Annexes :

- SPANC de Beaumont
- SPANC de Monpazier
- SPANC du Buisson
- Assainissement Collectif de Beaumont
- Boulangerie de Badefols
- Z.A.E Les Galandoux
- Z.A.E. Le Buisson
- Z.A.E. Monpazier
- Sainte Marthe

ont été exposés à l'Assemblée par Monsieur Christian ESTOR, vice-président chargé des Finances. Il a été examiné successivement les affectations de résultats faites lors de la réunion précédente, le fonctionnement avec en particulier les nouvelles ressources fiscales de la communauté puis les investissements dans le détail par secteur.

Avant de procéder au vote du Budget, un délégué communautaire souhaite obtenir des renseignements complémentaires notamment sur la nécessité d'avoir un véhicule de services, sur le montant des logiciels, du parc informatique et de la téléphonie.

Il demande également plus d'explications sur la ligne 65 et le chapitre 12 du Budget fonctionnement.

Monsieur le Président répond d'une part, qu'il revient moins cher d'avoir un véhicule de services car les frais de missions sont très coûteux pour la collectivité, et d'autre part, il précise que le montant des logiciels correspond à l'acquisition de ceux-ci prévue lors de l'installation dans les services de comptabilité, de paie et de l'enfance afin d'harmoniser ces secteurs. Il précise que les investissements en informatique correspondent à l'achat du serveur pour la gestion informatique afin que les pôles puissent être en réseau et à quatre ordinateurs pour le siège. En ce qui concerne la téléphonie, il s'est avéré nécessaire de revoir toute l'installation.

Monsieur le Président, précise que les charges du personnel sont afférentes aux agents des anciennes communautés de communes, des Offices de Tourisme, des crèches, du RAM et du service Ordures Ménagères, sans qu'il n'y ait eu d'embauche de nouveaux agents.

Après avoir répondu aux questions, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les Budgets énumérés ci-dessus.

Le délégué communautaire fait part de son regret que la Commission des Finances n'ait pas été réunie avant le vote du Budget.

Ensuite, Monsieur ESTOR, Rapporteur de la Commission Finances, répond qu'il a préféré aller sur les territoires afin de recenser au mieux les besoins et pour plus de transparence.

Il précise aussi qu'il était difficile de réunir cette commission car la communauté de communes a eu, des services de l'Etat, les informations (état fiscal, DGF) que peu de jours avant l'envoi des convocations pour voter le budget, d'ailleurs la dernière information a été apportée le matin même du conseil communautaire avec le montant du FPIC qui est un reversement au profit de la communauté de communes de 222 516 €.

Par ailleurs, il prévoit que la Commission Finances se réunisse pour la préparation du Budget Supplémentaire, en présence des Maires.

Un autre conseiller communautaire demande au Président si les remplacements de personnel sont prévus en dépenses.

Monsieur le Président répond que ces dépenses sont bien prévues au Budget Primitif.

1.2. Fixation du loyer du logement n°1 de l'Espace Socio Culturel à Monpazier

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'Espace Socio Culturel de Monpazier dispose d'un immeuble, situé 19 rue de l'Ormeau du Pont à Monpazier dans lequel se situe un appartement vide, destiné à la location (appartement N°1).

Il propose pour cette location ordinaire un loyer de 295,51€ et une provision pour charges de 115 €. Le dépôt de garantie sera équivalent à un mois de loyer avec charges soit 410,51€.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérinent ces montants et autorisent le Président à signer les contrats de location sans avoir besoin au préalable de réunir le conseil communautaire.

1.3. Fixation de la Cadence des amortissements des budgets annexes

Le président explique qu'il faut déterminer la cadence des amortissements pour les budgets annexes (lors du dernier conseil, cela a été fait pour le budget principal) et rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de biens sont fixées par le conseil.

Le président propose d'amortir linéairement et de la façon suivante :

- Le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur 1 an est de 1 500 € (art R 2321-1 du CGCT).

- Budget Annexe SAINTE MARTHE

CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS	Durée
Charges à étaler (Domage Ouvrage)	10 ans

- Budget Annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS	Durée
Logiciels	2 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Matériel de transport	6 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	6 ans

- Budget Annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS	Durée
Réseaux d'assainissement	40 ans
Station d'épuration :	
- Ouvrages lourds	60 ans
- Ouvrages courants	30 ans
Pompes, appareils électromécaniques	15 ans
Organes de régulation (électroniques, etc,...)	8 ans
Bâtiments durables	60 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Installations électriques et téléphoniques	20 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement des biens telles que proposées par le Président.

2. Aménagement de l'Espace

2.1. Approbation de la carte communale de BIRON

Considérant que la carte communale permet d'ouvrir à l'urbanisation une superficie de terrains constructibles en cohérence avec les besoins de la commune de Biron ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et les explications du Maire de BIRON, le Conseil Communautaire :

- décide d'approuver le dossier de la carte communale de la commune de Biron comportant des ajustements pour tenir compte :

- Des avis émis au cours de la procédure
- Des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur.

- apporte une précision concernant le lieu-dit « Vigne de Caput », où il reconnaît la pertinence des avis rendus par les personnes publiques associées et notamment La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Les parcelles 283, 286, 287, 345, 343 sont donc retirées du projet, mais il souhaite maintenir en zone constructible la parcelle 295, située de l'autre côté de la voie communale N° 4 de Capelle-Biron, ne présentant pas de vis-à-vis avec le château de Biron et bénéficiant non seulement d'un second accès par un chemin rural, mais disposant aussi d'un réseau suffisant en électricité, eau et téléphone permettant de répondre à un projet de logement d'un jeune couple de la commune. A noter, que cette parcelle agricole dispose d'une ruine inscrite sur le cadastre.

- décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme demeureront délivrées au nom de l'état.

3. Questions diverses

Subventions aux associations intercommunales Vote différé

Monsieur le Président fait part aux conseillers communautaires que, suite au délai très court pour préparer le Budget Primitif, il n'est techniquement pas possible de procéder à l'attribution des subventions aux associations pour cette séance. Celles-ci seront donc prévues et examinées au prochain conseil.

Puis, un autre délégué communautaire souhaite réaffirmer qu'en ce qui concerne l'occupation du domaine public, pour EDF, il en sera de même que pour France Télécom et que par conséquent la décision prise lors du dernier conseil entraîne une perte financière pour sa commune et pour d'autres.

Monsieur ESTOR lui répond qu'en effet c'est une compétence communautaire et que de ce fait c'est la CCBDP qui percevra toutes les redevances sur la voirie mise à disposition de la communauté. La commune ne peut pas percevoir de redevances du domaine public transféré à une structure intercommunale.

Il lui assure en outre qu'une réflexion va être menée afin d'essayer de compenser cette perte.

Un délégué communautaire s'interroge sur l'intérêt communautaire et sur la durée de la période de réflexion. Monsieur le Président répond que la question va être abordée prochainement.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 20 heures 30.

*La prochaine réunion est prévue le **Mardi 28 MAI 2013 à 18h30**, salle Jacques Brel à LALINDE.
(il n'y aura pas de conseil fin Avril)*